



Multimodalité, Fluvial, Travaux Accès fluvial à Port 2000 : feu vert pour la chatière

Le tribunal administratif de Rouen a rejeté le vendredi 29 mars 2024, le référé en suspension de l'exécution du chantier de la chatière au Havre. HAROPA PORT peut donc poursuivre les opérations préparatoires de cette digue destinée à sécuriser et démultiplier l'accès des unités fluviales à Port 2000.

1 document Publié le 8/04/2024



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00